



Communiqué de Presse

Le 14/11/22

Le conseil d'Administration s'est réuni le 10 novembre pour examiner la demande de mise en liquidation de la société déposée au Tribunal de Commerce de Casablanca par un membre du comité des créanciers également membre du personnel de DLM le 4 novembre dernier.

Le redressement judiciaire contrairement à ce qui en était attendu a accéléré considérablement les difficultés de recouvrement auprès de nos principaux clients dans les contrats en cours.

Il en résulte une augmentation des difficultés de trésorerie ayant eu un impact direct sur le paiement des salaires et des mouvements sociaux en découlant. Le commercial en subit également directement les conséquences, ne permettant plus de renouveler le carnet de commandes rendant aléatoire la capacité de redressement de l'entreprise.

Le Tribunal de Commerce de Casablanca a fixé une audience le 21 Novembre pour l'examen de la demande. Nous ne manquerons d'informer le public des décisions prises lors de cette audience.

Le Conseil d'Administration